

Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 22 décembre 2022 à 20 heures 00**, à la cafétéria du Centre sportif de Florenville

**CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

-----  
L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 novembre 2022
2. Compte 2021 de Fabrique d'Eglise de Lacuisine - Approbation
3. Budget 2023 de la Fabrique d'Eglise de Lacuisine - Approbation
4. Subvention engagement coordinateur pour le centre sportif et de loisirs de Florenville - Décisions
5. Amicale des Anciens Combattants de Chassepierre - Demande aide financière
6. Vote d'un douzième provisoire Janvier 2023 - Approbation
7. Vote d'un douzième provisoire Février 2023 - Approbation
8. Règlement communal relatif aux modalités de raccordement à l'égout - Approbation
9. Aménagement aire de convivialité et abords à Martué - Décisions
10. Aménagement zone de baignade reconnue de Lacuisine et abords- Décisions
11. Plan de Relance de la Wallonie – Mise en place d'un programme visant à amplifier le déploiement d'infrastructures de rechargement pour véhicules et vélos électriques sur le domaine public par les Pouvoirs locaux – Décisions

## HUIS CLOS

12. Ratification - Remplacement d'une Institutrice primaire pour 24 périodes à Villers - à partir du 26.09.2022 jusqu'au 22.12.2022
13. Ratification - Situation administrative d'une Enseignante - Mise en disponibilité à partir du 25.11.2022 jusqu'au 22.12.2022 inclus
14. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 24 périodes en remplacement d'une Institutrice primaire en incapacité - à partir du 23.12.2022
15. Ratification - Démission d'une Puéricultrice à l'école de Lacuisine - à partir du 28.11.2022

Par le Collège,

La Directrice Générale,

La Bourgmestre,



Réjane STRUELENS



Caroline GODFRIN